

la véracité possible de la déclaration en cause mais selon celle-ci des témoignages pertinents et très importants ont été altérés. Je déclare à la Chambre et à Votre Honneur qu'on doit décider dans quelle mesure nous devons, à l'avenir, accepter des déclarations émanant de personnes soumises à l'autorité ou à l'influence des ministres de la Couronne; dans quelle mesure nous pouvons accepter leurs témoignages et dans quelle mesure, lorsque des rapports sont fondés sur les témoignages déposés par de telles personnes, devons-nous accepter à première vue ces déclarations? Je soutiens que c'est une affaire très importante et si le principe des comités doit survivre, nous devons examiner cette question afin que les députés soient assurés que les témoignages déposés au comité sont libres, et à l'abri des abus et des pressions.

M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots en faveur de cette motion. La Chambre a entendu une accusation grave et importante selon laquelle un ministre de la Couronne a altéré des témoignages déposés devant un comité de la Chambre. Il ne s'agit pas de savoir si l'accusation est exacte ou si elle peut être prouvée. Elle a été portée, et voilà, nous en sommes là. La première personne, me semble-t-il, qui devrait appuyer cette motion est le ministre de la Défense nationale. Le ministre aimerait certainement saisir cette occasion aujourd'hui et non demain pour répondre à cette grave accusation.

M. J. M. Forrestall (Halifax): Monsieur l'Orateur, j'appuie la motion du député d'Edmonton-Strathcona. J'aimerais demander à la présidence de bien peser l'ensemble des rapports qui existeront à l'avenir entre la discussion du comité et tout témoin appelé à comparaître devant lui aussi longtemps que la présente situation ne sera pas éclaircie. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a traité de l'urgence du débat en disant qu'il reste très peu de temps à la Chambre cet après-midi.

Compte tenu de tous ces facteurs, surtout de l'accusation sérieuse portée contre le ministre—que je fais mienne—je prie Votre Honneur d'étudier attentivement la possibilité de permettre que la Chambre soit saisie de cette motion.

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, il est évident que personne plus que moi ne désire que ces insinuations calomnieuses soient examinées d'une façon appropriée et à un endroit qui convient.

M. Nugent: S'il en est ainsi, demandez le consentement unanime de la Chambre.

L'hon. M. Hellyer: Cette proposition que nous...

[M. Baldwin.]

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège sur un point qui m'intéresse personnellement: je demande au ministre de la Défense nationale de retirer sa déclaration.

L'hon. M. Hellyer: Je n'en ferai rien, monsieur l'Orateur. Ce sont des insinuations calomnieuses; rien d'autre.

M. Forrestall: C'est la vérité.

L'hon. M. Hellyer: Pas du tout. Elles devraient être abordées de la façon qui convient, au moment qui convient, et personne ne le désire plus que moi. Un débat à la Chambre cet après-midi n'est pas le bon moment. Il est évident que tout ce branle-bas ne vise qu'à nous empêcher d'aborder les travaux prévus pour cet après-midi. C'est un vieux jeu tory et certains d'entre nous commencent à en avoir assez.

M. Nugent: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député d'Edmonton-Strathcona pose la question de privilège. Avant de lui accorder la parole, je voudrais rappeler aux députés qui participent à la discussion que nous cherchons présentement à déterminer l'urgence du débat, pour la gouverner de la présidence.

M. Nugent: Monsieur l'Orateur, le ministre vient de suggérer que j'ai soulevé une question dans le seul but de retarder les travaux de la Chambre. Il impute ainsi un mobile—et un mobile très mesquin—à un député qui a pris bien soin de s'assurer qu'il avait la preuve et qui a personnellement fait enquête sur la preuve qui a entraîné cette accusation. A mon avis, le ministre impute des mobiles et insulte la Chambre en disant que l'accusation selon laquelle il est intervenu indûment auprès d'un témoin n'est pas importante. Cette affaire est plus importante que les autres. Le ministre n'attache peut-être pas d'importance à ce qu'un témoin dise la vérité...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

● (3.40 p.m.)

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, je parlais de l'urgence du débat lorsque le député m'a interrompu. Étant donné que plusieurs mois se sont écoulés depuis que cette situation se serait produite, il serait préférable, selon moi, de déferer la question au comité permanent de la défense nationale une fois la mesure législative présentée, comme on l'a d'ailleurs déjà proposé. (*Applaudissements*)